

PRIX DES ANNONCES :
Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Informations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.
Administration et Rédaction
37-39, rue Fossés-Flamms, Namur.
Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.
Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50
Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.
Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.
J.-B. COLLARD, Directeur-Propriétaire
La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

L'Echo de Sambre & Meuse

QUE SERONS-NOUS DEMAIN ?

QUE SERONS-NOUS DEMAIN ?

Un membre influent du Conseil de Flandre, professeur à l'Université de Gand, me prend à partie relativement à certaines déclarations que j'aurais faites à l'occasion d'une conférence récemment organisée à Namur.

Les reproches qui m'adresse sont plutôt d'ordre négatif, car il se borne à regretter — en termes un peu vifs — que je ne me sois pas exprimé plus clairement en ce qui concerne le programme des activistes wallons dont je m'étais fait l'interprète.

« Vous autres, Wallons, dit-il en résumé, vous manquez de précision. Vous souhaitez la restauration de la Belgique et vous êtes en même temps partisans de la séparation politique et administrative. Vous rejetez l'idée d'une rupture définitive entre les deux parties du pays, et cependant vous exigez, pour la Wallonie, un régime autonome. Expliquez-vous donc plus clairement ! »

« Nous, Flamands, nous savons au moins ce que nous voulons : il nous faut un royaume de Flandre absolument distinct de la Wallonie. Nous renonçons délibérément à la reconstitution de l'ancien Etat belge et nous ne voulons plus avoir avec vous d'autres relations que celles qui résultent d'un traité de commerce.

« Quant à la solution fédéraliste que vous préconisez, en vue de maintenir une union constitutionnelle et politique entre nos deux Etats, nous n'en voulons à aucun prix. Pour nous, la Belgique de 1914 est un fantôme à jamais évanoui ! »

Le Flamand qui parle ainsi a au moins un mérite : c'est d'être catégorique et de formuler en quelques mots le programme de son groupe.

Il fait ensuite, dans un style d'une énergie passablement brutale, la description du régime qui, selon lui, sera imposé à la Belgique au lendemain des hostilités.

Et je vous jure que cela n'est pas gai pour les Wallons ! Nos passivistes de Liège, de Namur, de Charleroi, de Mons et de Bruxelles qui ont lu l'article que ce membre du Conseil de Flandre a publié dans *L'Information* du 7 juillet 1918, auront dû se dire qu'il était temps pour les Wallons d'agir et de se concerter en vue d'une défense commune.

Heureusement pour nous, activistes, qui fourbissons nos armes à l'heure où tant de bourgeois indifférents dorment leur lourd sommeil, nous avons une incomparable et invincible alliée : la Vérité !

Et la Vérité la voici : c'est que la Belgique ne peut être complètement divisée. Elle forme une « unité économique » que nous ne pouvons rompre sans compromettre notre avenir industriel et commercial.

Quatre-vingts ans de prospérité commune ont associé les deux parties du pays dans l'accomplissement d'une œuvre collective qui a fait l'admiration de l'univers.

Il n'y a, au point de vue de la production, aucun antagonisme foncier entre la Wallonie et la Flandre. L'agriculture, le commerce et l'industrie y sont également représentés et y ont pris une efflorescence dont témoignent les convoitises mêmes que notre richesse a suscitées.

La seule supériorité de la Flandre, c'est qu'elle dispose d'un libre accès à l'Océan. La seule supériorité de la Wallonie, c'est la culture relative de son peuple et la tradition professionnelle de sa classe ouvrière en ce qui concerne la grande industrie.

Des économistes distingués ont pu démontrer que, dans son équilibre magnifique, la nature a distribué à parts égales entre nos provinces wallonnes et nos régions flamandes ses dons les plus précieux et ses faveurs les plus enviées.

La conséquence en est que, dans la Belgique de demain, les deux peuples auront un intérêt majeur à adopter le même système économique. Il devrait s'entendre notamment en ce qui concerne le régime douanier. Il n'y aura entre eux aucune frontière prohibitive. Les produits wallons pourront entrer librement en Flandre et les produits flamands pourront entrer librement en Wallonie, les détails du trafic faisant l'objet d'accords spéciaux.

La seule limite qui séparera les deux régions sera administrative et politique.

Elle sera *administrative*, parce que les Wallons et les Flamands auront leurs ministères particuliers, avec les services qui en dépendent (Finances, Travaux publics, Sciences et Arts, Justice, Intérieur, Agriculture, Industrie et Travail, Commerce, Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Téléphones).

Elle sera *politique*, parce que la Wallonie et la Flandre formeront deux Etats autonomes. Chacun d'eux aura son parlement, sa capitale.

L'Etat wallon et l'Etat flamand ne seront cependant pas séparés d'une façon absolue comme le voudraient les Jeunes-Flamands.

Les deux Etats seront représentés par des députés envoyés en *délégations* pour la discussion des affaires où les intérêts des deux parties seront engagés.

Certaines administrations resteront vraisemblablement communes du moins en certaines de leurs attributions. Par exemple, il y aura des organismes centraux chargés de régler les questions de finances, de commerce et de transport qui concerneront à la fois les deux parties du pays.

Le ministère des affaires étrangères sera commun.

Ici le problème se corse, car les flamandants réclament pour leur futur royaume une représentation diplomatique particulière !

Cette prétention paraît logique, puisqu'ils veulent une Flandre absolument séparée de la Wallonie et revendiquent pour elle le droit de s'allier avec telle ou telle puissance qui aurait ses préférences. Mais il y a là une erreur d'optique.

En réalité, les deux peuples ont un intérêt supérieur à suivre une politique étrangère commune. Et cette politique doit s'inspirer uniquement de nos intérêts économiques.

La douloureuse expérience de cette guerre nous a appris le peu que pèsent les petits pays dans les conflits qui précipitent les uns contre les autres les grandes nations avec leurs outillages formidables.

C'est pourquoi nous maintiendrons jalousement pour l'avenir le privilège de notre neutralité, mais d'une neutralité conçue sous une forme nouvelle.

Cette conception suppose la suppression de l'armée, mais n'est-ce pas la précisément le but auquel tendent les efforts des réformateurs, des philosophes et des hommes d'Etat ; la limitation des armements d'abord, leur suppression ensuite ?

On se demande, d'ailleurs, où la Belgique irait chercher les ressources indispensables à la création d'un outillage militaire moderne ?

Non ! mille fois non ! L'objectif d'une nation civilisée ce n'est pas de s'armer pour des luttes fratricides et des conquêtes problématiques. Notre pays aura mieux à faire, une fois la guerre terminée.

Son rôle sera de servir de trait d'union entre les belligérants de l'heure actuelle.

Fidèle à la mission qu'elle a remplie à toutes les périodes de son histoire, la Belgique sera la grande intermédiaire entre l'Europe centrale, le monde méditerranéen et le bassin anglo-saxon.

Elle achètera aux uns leurs produits bruts ou mi-ouvrés qu'elle façonnera, finira et revendra aux autres.

Elle marquera du sceau de son activité les matières premières que les ennemis d'hier enverront par elle à leurs clients de demain : l'étiquette belge couvrant ces articles leur assurera, après la guerre, une diffusion mondiale et notre nom deviendra synonyme de « réconciliation » et de « richesse » comme il l'a été de « libre-échange » et d'« hospitalité ».

Mais pour que cette idée se réalise, il faut renoncer aux préventions stupides, aux haines injustifiées à tout ce qui avilit et rapetisse, à tout ce qui pourrait empêcher de naître la Belgique fédérale de demain dont je viens d'esquisser quelques traits et où la Flandre et la Wallonie autonomes pourront évoluer librement côte à côte vers leurs destins économiques, intellectuels et moraux !

Dr. H. HENRIQUÉZ.

engagements, et je vous donne en tout cas l'assurance que je déploierai toute mon énergie en vue de surmonter les obstacles, quels qu'ils soient, qui viendraient se mettre à la travers.

La situation à l'Est

Messieurs, je tiens à dire que si, malgré les déclarations hostiles de leurs hommes d'Etat, nos adversaires faisaient un premier pas sérieux dans la voie de la paix, ou si seulement ils donnaient clairement à entendre qu'ils sont sérieusement disposés à faire ce pas, nous ne repousserions assurément pas *a priori* leurs avances et que nous serions prêts, le cas échéant — à condition, j'y insiste particulièrement, que la démarche soit sérieuse — à examiner leurs propositions avec toute l'attention qu'elles méritent.

Il ne peut être question, évidemment, de considérer comme des propositions sérieuses les dires d'un agent qui viendrait nous déclarer qu'il est en mesure d'amorcer à tel ou tel endroit, des négociations.

Ces négociations se feraient tout d'abord dans un cercle restreint.

Malheureusement, les hommes d'Etat dont nous avons entendu les discours jusqu'ici n'ont pas dit un mot de pareille éventualité. Mais qu'une telle possibilité vienne à apparaître, que de l'autre côté de la barricade vienne à se dessiner une tendance pacifiste sérieuse, nous n'hésiterons pas, de notre côté, à nous montrer conciliants et nous ne repousserons point l'offre qui nous sera faite.

Les pourparlers auraient lieu, ai-je dit, dans un cercle restreint.

Je puis vous certifier, Messieurs, que ce point de vue est entièrement partagé par le commandement supérieur de nos armées : bien loin, en effet, qu'il fasse la guerre pour la guerre, il m'a fait déclarer par ses représentants que dès qu'une tendance à la paix viendrait se manifester chez l'adversaire, il ne faudrait pas hésiter à aller au-devant de ses propositions.

La situation à l'Ouest

Messieurs, le 1^{er} et 2^e juillet a eu lieu, au grand quartier général, une conférence présidée par l'Empereur, où ont été discutées les questions à l'ordre du jour et notamment celles qui ont trait à la situation à l'Est.

Cette situation est commandée par le traité de paix de Brest-Litovsk.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux.

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 13 juillet.
Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht.

Au Sud-Ouest de Bailleul, nous avons renforcé plusieurs attaques de puissants détachements anglais.

De même, des attaques nocturnes se sont écroulées au Nord d'Albert.

Sur la rive occidentale de l'Avre, entre Castel et Bailly, des attaques partielles des Français ont été précédées par un combat de feu local ; elles ont été réitérées par l'adversaire, dans le courant de l'après-midi, près de Bailly et vers le soir, après une nouvelle préparation d'artillerie dans tout le secteur de combat.

L'ennemi a pris pied dans Castel et dans la ferme d'Anchin.

A l'Est de cette ligne, notre contre-poussée a fait échouer ses charges.

Entre l'Oise et la Marne, l'activité combattive est restée animée.

De nouvelles poussées ennemies au Nord de Longpont ainsi qu'au Sud de l'Ourcq ont été rejetées.

Groupe d'armées du duc Albrecht

Dans les Vosges moyennes et près du Hartmannsweilerkopf, l'activité combattive a repris.

Au Nord de Pont-à-Mousson et dans le bas-fonds de Dave, de violentes poussées ennemies se sont avortées.

Sur les fronts des armées allemandes, au mois de juin, 468 avions ennemis ont été abattus. 95 en ont été descendus par nos canons anti-aériens.

En dehors de cela, 65 ballons captifs ont été abattus.

217 des avions descendus se trouvent en notre possession.

Les autres se sont abattus visiblement au-delà des lignes adverses.

Nous avons perdu en tout 133 avions et 51 ballons captifs.

Constantinople, 10 juillet. — Officiel : Sur le front en Palestine, la grande activité de l'artillerie a continué dans le secteur de la côte.

l'air de l'insulte s'aggrave encore de la menace de nous anéantir en tant que nation.

Aussi longtemps que ce désir, que cette volonté d'anéantir l'Allemagne persisteront, notre peuple continuera à lutter. Je suis convaincu, je crois fermement que cette résolution anime les couches les plus profondes de la nation.

Nous lutterons jusqu'au bout, jusqu'à ce que nos ennemis renoncent à leur intention de nous anéantir. Nous sommes décidés par la pleine confiance que nous avons dans nos vaillants soldats, dans notre commandement supérieur, dans notre admirable population, qui supporte avec une si belle vaillance toutes les privations et est prête à tous les sacrifices.

Les ouvertures de paix

Rien donc n'est changé dans notre politique extérieure.

Toutefois, Messieurs, je tiens à dire que si, malgré les déclarations hostiles de leurs hommes d'Etat, nos adversaires faisaient un premier pas sérieux dans la voie de la paix, ou si seulement ils donnaient clairement à entendre qu'ils sont sérieusement disposés à faire ce pas, nous ne repousserions assurément pas *a priori* leurs avances et que nous serions prêts, le cas échéant — à condition, j'y insiste particulièrement, que la démarche soit sérieuse — à examiner leurs propositions avec toute l'attention qu'elles méritent.

Il ne peut être question, évidemment, de considérer comme des propositions sérieuses les dires d'un agent qui viendrait nous déclarer qu'il est en mesure d'amorcer à tel ou tel endroit, des négociations.

Ces négociations se feraient tout d'abord dans un cercle restreint.

Malheureusement, les hommes d'Etat dont nous avons entendu les discours jusqu'ici n'ont pas dit un mot de pareille éventualité. Mais qu'une telle possibilité vienne à apparaître, que de l'autre côté de la barricade vienne à se dessiner une tendance pacifiste sérieuse, nous n'hésiterons pas, de notre côté, à nous montrer conciliants et nous ne repousserons point l'offre qui nous sera faite.

Les pourparlers auraient lieu, ai-je dit, dans un cercle restreint.

Je puis vous certifier, Messieurs, que ce point de vue est entièrement partagé par le commandement supérieur de nos armées : bien loin, en effet, qu'il fasse la guerre pour la guerre, il m'a fait déclarer par ses représentants que dès qu'une tendance à la paix viendrait se manifester chez l'adversaire, il ne faudrait pas hésiter à aller au-devant de ses propositions.

Sur le point de vue que je vous expose est celui qui a été unanimement admis à la conférence qui a eu lieu le 2 juillet au grand quartier général. Quoiqu'il n'y assistât point, M. von Kuhlmann partage absolument cette manière de voir, de même que le commandement supérieur de l'armée.

La retraite de M. von Kuhlmann

Après certaines communications confidentielles relatives à la situation à l'Ouest, le Chancelier est venu à parler de la retraite de M. von Kuhlmann et déclare que le secrétaire d'Etat n'a que pour des raisons exclusivement personnelles demandé à être déchargé de ses fonctions.

Le Chancelier rend un hommage mérité aux capacités politiques de son collaborateur, dont il déclare qu'il a été obligé de se séparer à raison d'un manque de confiance qui s'était fait jour entre lui et d'autres facteurs, d'un manque de cette confiance qui est indispensable à la bonne administration des affaires de l'Etat.

Le nom du successeur éventuel de M. von Kuhlmann n'est pas encore connu, continue le chancelier. M. von Hintze est spécialement au courant des choses de Russie; attaché avant la guerre, à l'ambassade allemande à Pétersbourg, il a, en cette qualité, entrepris de longues randonnées à travers le pays.

La Russie et ses habitants lui sont donc parfaitement connus, ce qui est un avantage extrêmement important dans la situation actuelle.

Il va sans dire, Messieurs, que je ne consens à signer la nomination de M. von Hintze que parce que j'ai la certitude que le nouveau secrétaire d'Etat s'attachera à suivre ma politique propre.

Sur ce point, M. von Hintze m'a donné complètement satisfaction, et ses promesses, encore que sa nomination ne soit pas signée, me sont le sûr garant de sa conduite.

C'est le Chancelier de l'Empire, c'est moi seul qui dirige la politique de l'Empire, et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères n'est là que pour exécuter ma politique. Ce point de vue est partagé entièrement par le successeur éventuel de M. von Kuhlmann.

Justement donc, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu d'avoir la moindre inquiétude à cet égard. Nous continuerons à suivre la ligne de conduite adoptée par la majorité du Reichstag, en novembre de l'année dernière.

La Guerre sur Mer

Amsterdam, 14 juillet. — Le « Telegraph » annonce que le gouvernement a renoncé à son projet de faire inspecter l'épave du « Koningin Regentes », le mat ayant disparu et l'impossibilité étant apparue de retrouver l'épave.

Berlin, 12 juillet. — Nos ennemis et la Presse neutre à leur dévotion s'efforcent de toutes manières d'insulter les équipages de nos sous-marins et répandent les accusations les plus viles contre leur prétendue manière inhumaine de faire que de rétorquer à satiété ces accusations sans fondement qui se répètent.

Il y a lieu cependant de faire exception pour le fait signalé par un commandant de sous-marin revenu récemment de sa base d'opérations, fait qui renverse toutes les accusations et mérite d'être rendu public.

Ainsi que l'état-major de l'Amirauté l'a communiqué à la date du 14 juin, le sous-marin, placé sous les ordres du capitaine-lieutenant Georg, a coulé, le 2 de sa dernière croisière, le navire armé anglais « Sint-Johns », lui enlevant ses canons et son pavillon de guerre.

Après que la résistance violente de l'ennemi eût été brisée et que des marins à bord eussent fait des signaux au moyen de draps blancs et eussent levé les mains en signe de soumission, le canot du sous-marin fut mis à l'eau et nos hommes montèrent à bord pour démonter les canons.

Le pont du « Sint-Johns » était entièrement démolé; deux hommes de l'équipage seulement étaient demeurés indemnes et les canots de sauvetage, démantelés par nos obus.

Malgré que les bombes d'eau trouvées à bord démontraient clairement que le navire était destiné à donner la chasse aux sous-marins, le capitaine-lieutenant Georg laissa le canot du submersible à la disposition de l'équipage du navire, afin que les marins anglais, dans la plupart d'entre eux grièvement blessés, pussent échapper au naufrage.

EN RUSSIE.

Moscou, 10 juillet.

Dépêche officielle de l'Agence Télégraphique de Pétersbourg :

Le 4 juillet, le Congrès des Soviets a approuvé à une majorité de plus des deux tiers des voix, le programme adopté pour la politique extérieure et protesté contre tout renouvellement éventuel de la guerre.

Avec l'appui d'un détachement de 1000 matelots arrivés quelques jours avant de Novorossijsk et qui, pour ne pas avoir à livrer leurs navires de guerre à Sébastopol, avaient préféré les couler près de Novorossijsk, le parti des révolutionnaires sociaux de gauche a tenté une révolte à main armée dont le signal était l'assassinat du ministre d'Allemagne par les nommés Andrejew et Blunkin, membres du parti révolutionnaire social de gauche.

Des détachements armés de révolutionnaires sociaux de gauche ont soudain occupé la poste et le télégraphe, ont arrêté M. Smidowitch, président du Soviet de Moscou, M. Atsis, délégué au commissariat de l'Intérieur, et M. Derschinski, président de la commission des affaires étrangères de la lutte contre la contre-révolution.

Le 6 et le 7 juillet, le Soviet des commissaires du peuple a envoyé aux ouvriers et à la garnison de Moscou un appel pour appuyer le Soviet dans toute la Russie.

La révolte a été complètement réprimée et quelques centaines d'hommes des révoltés encore vivants ont été arrêtés.

Une commission d'enquête spéciale a été instituée sous la présidence de M. Stutchke, commissaire du peuple à la justice.

La commission a appris que le parti des révolutionnaires sociaux de gauche, qui n'avait occupé le télégraphe que pendant une durée de 2 heures, avait tenté de provoquer télégraphiquement une révolte à Pétersbourg et à Toula, et avait répandu, concernant les relations du gouvernement des Soviets avec les Allemands, des bruits étranges et de nature à surexciter l'esprit public.

Le Congrès des Soviets, le parti des révoltés était en minorité, mais s'il lui avait été possible d'obtenir un succès, le gouvernement des Soviets aurait été sans aucun doute renversé.

Moscou, 10 juillet. — On annonce l'arrivée prochaine à Volodga de M. Buchanan, ambassadeur d'Angleterre.

Le 5 juillet s'est tenue à Moscou une réunion de tous les commissaires de la guerre et des dirigeants des sections militaires du Soviet.

Le Conseil supérieur du Soviet sera transféré à Muron.

Les voyages vers Simbirsk, Galuga, Arkhangel et le gouvernement de Pskof sont interdits.

M. Trotski aurait déclaré au Congrès panrusse des Soviets que, d'après les nouvelles qu'il a reçues du front l'unité des troupes du Soviet aurait été entamée par la propagande anglo-française et que certaines unités auraient passé à l'ennemi.

L'état de guerre a été déclaré sur la côte de Mourmanne et le chemin de fer de Swanka.

Cologne, 11 juillet. — On télégraphie de Berlin à la « Gazette de Cologne » :

— Sur la foi de nouvelles reçues de Russie aujourd'hui, tout ce qu'on peut dire, c'est que la bataille engagée entre les bolchevistes et les révolutionnaires sociaux se poursuit avec des alternatives diverses ; aucune décision n'est encore intervenue, mais la situation peut être considérée comme favorable aux bolchevistes.

Zurich, 11 juillet. — La « Neue Zürcher Zeitung » annonce que des Sionistes ont fondé une société de navigation au capital de 5 millions de roubles qui assurera un service régulier entre la mer Noire et la Palestine.

On mande d'Helsingfors :

— Le gouvernement finlandais a proposé au gouvernement russe, par l'intermédiaire de l'Allemagne, de commencer immédiatement à Réval les négociations de paix.

Le gouvernement russe a accepté cette proposition.

EN ITALIE

Milan, 11 juillet. — Le groupe parlementaire des socialistes officiels s'est occupé, au cours d'une réunion tenue à Bologne et qui a duré deux jours, des divergences de vues qui existent au sein de la direction du parti.

Contrairement à l'attitude adoptée lors du début de la dernière offensive austro-hongroise, cette délibération semble avoir ramené le groupe dans une voie nettement antibelligérisse.

Un Discours du Chancelier

Le chancelier, comte von Hertling, a prononcé le discours suivant à la séance de la Commission principale du Reichstag :

— Le vice-chancelier von Payer vous a fait déjà part des événements de ces derniers jours. J'ai pensé néanmoins que j'aurais au-delà de vos désirs en vous faisant moi-même un exposé de la situation.

La retraite du sous-secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures n'est de nature à exercer aucune influence sur notre ligne politique; la politique de l'Empire allemand, en effet, est dirigée par le chancelier responsable, et le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures ne gère la politique extérieure que sous les ordres, avec l'assentiment et sous la responsabilité du chancelier.

C'est là un principe fondamental dont il n'y a pas lieu de s'écarter.

Comme j'ai eu déjà l'honneur de le dire dans le discours que j'ai prononcé au Reichstag le 29 novembre dernier, je veux rester fidèle à ce principe aussi bien en ce qui concerne la politique intérieure qu'en ce qui regarde la politique extérieure, et j'entends ne pas modifier, tant que je resterai en fonctions, ma ligne de conduite à cet égard.

En matière de politique intérieure, je me suis efforcé, dans la mesure du possible, de tenir les engagements que j'avais pris ; il ne dépendra pas de moi qu'il n'en aille pas de même de tous mes autres

engagements, et je vous donne en tout cas l'assurance que je déploierai toute mon énergie en vue de surmonter les obstacles, quels qu'ils soient, qui viendraient se mettre à la travers.

La politique extérieure

En ce qui concerne la politique extérieure de l'Empire, je vous ai fait, dans mon discours du 29 novembre dernier, connaître nettement mon opinion.

Je vous ai dit que je m'en tenais, en cette matière, au point de vue exposé dans la déclaration impériale faite en réponse à la note pacifiste du Pape du 1er août de l'année dernière.

Je partage entièrement les sentiments pacifistes qui animaient l'auteur de cette réponse, mais j'ai ajouté que ces sentiments ne doivent pas être interprétés par nos ennemis comme une sorte de sauveconduit les autorisant à prolonger la guerre indéfiniment.

Qu'arrive-t-il, en effet ? Alors qu'il est avéré, sans aucun doute possible, que nous sommes depuis des années déjà prêts à tendre la main à l'adversaire en vue de la conclusion d'une paix honorable, nous avons entendu des hommes d'Etat ennemis prononcer ces jours derniers les discours les plus provocants.

Le président Wilson rêve de faire la guerre jusqu'à ce que nous soyons anéantis, et les déclarations de M. Balfour font monter le rouge de la colère à nos fronts.

Nous avons le sentiment de notre honneur national, et ce ne nous est pas possible de nous

Etude de M^e HAMOIR, notaire, rue St-Aubain, 1, Namur
SAINT-SERVAIS, rue des Ecoles
Mercredi 17 juillet 1918, à 10 h., en l'étude, vente définitive d'une belle maison de rentier ou d'employé, avec cour et jardin emmurillé, bien arboré, sis à St-Servais, rue des Ecoles, 35, de 2 a. 70 c. 2 sortes d'eau et gaz. Plan en l'étude. 6456

NAMUR
Jeudi 18 juillet, à 10 h., en l'étude de M^e Hamoir, les propriétaires feront vendre : 1. Une belle maison de commerce à 2 étages avec 2 entrées, sis à Namur, coin rue St-Jean et place chanoine Desamps, n° 29, de 37 c. eau, gaz, électricité. — 2. Une maison avec jardin et emplacement à bâtir, à Salzinnes Namur, rue Henri Blés, n° 109, de 12 ares. En masse ou en 2 lots. — Une autre, avec jardin d'ornement, sis rue Henri Blés, n° 39 (cité Gropper), de 2 a. 65. — 4. et une autre, avec jardin d'ornement, sis rue Henri Blés, n° 91 (cité Gropper), de 1 a. 70 c. — Prompte jouissance. Renseignements et conditions en l'étude du dit notaire Hamoir. 6457

BOUGES
Lundi 22 juillet, à 10 h., en l'étude de M^e Hamoir, rue St-Aubain, 1, les enfants Dessart-Binon feront vendre les immeubles suivants, situés à Bouges, savoir : 1. Une maison avec jardin arboré de 23 ares 70 cent., occupée par M. Fr. Bastin; 2. Une autre maison avec jardin arboré de 8 ares 60 c., occupée par M^e Philippe; 3. Une belle terre, de 35 ares 40 cent., occupée par J. Henry. Ces deux derniers biens séparés ou en masse. 6458

BRUMAGNE LIVES
Lundi 22 juillet, à 2 h., au café Jules Pirlot, à Brumagne, les enfants Mercier-Guédre feront vendre les immeubles suivants, situés à Brumagne LIVES : 1. Une maison avec jardin, de 22 a. 20 cent., à la route de Liège. Beaux lots à bâtir. 2. Une autre maison et jardin, de 15 a. 80 c., joignant chemin, Buffet et Deschamps. — En masse ou en lots. Renseignements en l'étude. 6459

EMINES
Mercredi 24 juillet, à 2 h., au café Désiré Gatot, Trion des Frères, à Emines, Mme Vve Théophile Jandrain-Minguet fera vendre définitivement une bonne terre, formant un bel emplacement à bâtir, à Emines, lieu dit « Campagne de Ladrie ou Trion des Frères », de 40 a. 50 c. haussée 5.390 fr. 6600

NAMUR, place Léopold
Jeudi 25 juillet 1918, à 10 h., en l'étude de M^e Hamoir, vente définitive de quatre belles maisons formant groupe, situées à Namur, place Léopold, rue Dewez et rue Lucien Namèche, l'ensemble de 3 a. 55 c., joignant carole militaire, en 4 lots, comme suit : 1. Le café « Taverne du Cirque », au coin de la rue Dewez, cotée place Léopold, n° 7, avec entrée particulière rue Dewez, n° 51; 2. Maison de rentier, n° 6, place Léopold; 3. Une autre, n° 5, aussi sur la place Léopold; 4. La maison de commerce, n° 4, occupé par les demoiselles Moulin, au coin de la rue Lucien Namèche, avec entrée particulière à cette rue, n° 52. Ces maisons sont à 3 étages; la 1^{re} et la 4^{te} ont balcons au 1^{er} et au 2^e, et les 2 autres ont balcons à chacun des étages. Bonne construction et bon état. Renseignements en l'étude. 6514

JEMEPPE-SUR-SAMBRE
Jeudi 25 juillet 1918, à 2 h., au cercle catholique, place de l'Eglise, à Jemeppe, Mme Roger Thérasse vendra, en une seule séance : 1. Une terre de 53 a. 70 c., « Clésière Legrand » ou « Goyet », joignant chemin de fer et Gorbier occupé par Charles Corbier; 2. Autre, de 45 a. 50 c., « à la Rosière », occupée par M. Heib; 3. Autre de 19 a. 22 c., « au-dessus des Bats », occupée par Gobert; 4. Autre, de 10 a. 88 c., campagne d'Auvélais, occupée par Gobert; 5. Un pré, de 20 a. 80 c., « Pré de Sambra », occupé par veuve J.-B. Malier. 6515

A vendre de gré à gré
2 maisons, rue Pied-du-Château la 1^{re} n° 5 et 7, et la 2^e, n° 14 et 16. S'adresser en l'étude du dit notaire Hamoir. 6400

Etudes des notaires HAMOIR et LOGÉ, de Namur.

SAINT-SERVAIS (rue de l'Industrie)
Lundi 15 juillet 1918, à 10 heures, en l'étude du notaire Hamoir, les héritiers des époux Désiré Parmentier-Evrard feront vendre définitivement une maison avec jardin, sis à Saint-Servais, rue de l'Industrie, n° 73, d'une superficie de 240 m². Renseignements en l'étude des dits notaires. 6241

Pour cause de partage
VENTE PUBLIQUE
de Beaux Immeubles
à Namur, Saint-Servais, Vedrin et Leuze
Lundi 29 juillet, à 2 h., par le ministère des notaires Hamoir et Logé, et en l'étude du premier, rue St-Aubain, 1, les enfants de feu M. François Derenne-Deldime feront vendre publiquement les immeubles suivants, savoir :
a) Ville de Namur : 1. Une belle maison de maître avec grands et petits magasins, bureaux, écuries, remise et cour, rue Papin, n° 7 et 9, contenant 9 a. 45 c.; II. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour, rue Papin, n° 11, cont. 74 c.; III. Une maison de rentier avec cour, rue Papin, n° 13, cont. 1 a. 40 c.; IV. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour et jardin, rue Blondeau, n° 12, cont. 1 a. 65 c.; V. Une maison de commerce avec entrée particulière, formant le coin de la rue des

Bouchers, n° 15, et du marché au Foin, n° 18, cont. 46 c.; VI. Une propriété industrielle et d'avenir, appelée communément « Le Casino », au faubourg St-Nicolas, à la rue de Balart, n° 38 à 44, comprenant vastes bâtiments, cour, jardin et pelouse, cont. 60 a 30 c.; VII. 4 maisons de rentier ou d'employés, avec chacune cour et jardin, rue des Ecoles, à La Plante, n° 31, 33, 35 et 37, cont. totale 10 a.; VIII. Une maison avec dépend. et jardin, faubourg St-Nicolas, rue de Palart, n° 56, cont. 5 a.; IX. Une magnifique propriété d'agrément, à Bomel, entrée par la rue de Bomel, n° 61, et par la ruelle Nanon, appelée « Le Fort », comprenant : maison, serres, jardin, pelouses, bosquet, cont. 80 a.; X. Une maison avec cour, fournil, remise, écurie, autres dépendances et jardin, située à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 34, cont. 25 ares; XI. Deux maisons avec cours, dépendances, jardins et une bande de terrain, situées à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 54 et 62, cont. 17 a. 85 c.; XII. Une maison à usage de café, formant le coin de la rue de Bomel, n° 35, et de la ruelle Nanon, n° 2, cont. 95 c.; XIII. Un grand jardin à front de la route de Bomel à Vedrin, contenant 52 ares 80 cent.

b) Commune de St-Servais : XIII. Une très belle propriété maraîchère, de plus grand avenir, située à Bomel, longeant la ruelle Nanon, n° 60, comprenant : maison avec cour, grange, écuries et autres dépendances, pavillon et terrain maraîcher, avec espaliers, cont. 2 hect. 19 a. 70 c.; XIV. Une propriété maraîchère, située à Bomel, ruelle Nanon, n° 3, comprenant : maison avec cour, grange, écuries, remises, autres dépendances et terrain, cont. 1 hect. 50 c.

c) Namur, St-Servais et Vedrin : XV. Une propriété maraîchère, située à Bomel, à la rue de Bomel, n° 153, comprenant : maison avec cour, écuries, remises, autres dépendances et terrain, cont. 1 hect. 50 c.

d) Commune de Leuze : XV. Un terrain à la route de Leuze à Namur, lieu dit « Crociu », cont. 29 a. 60 cent. — Facilités de paiement. — Frais, 10 p. c. — Plans, conditions et catalogues en l'étude des dits notaires. 6602

Etude de M^e LOGÉ, notaire, rue Papin, 18, Namur.
SAINT-SERVAIS
Lundi 15 juillet 1918, en l'étude de M^e Logé, notaire, à Namur, rue Papin, 18, Mme veuve Gillain-Lonoy vendra publiquement une belle maison avec jardin, route de Gembloux, à St-Servais, joignant le moulin Gillain, solidement construite, 2 étages, grand grenier, confort moderne. 6462

BOVESSE
Mardi 16 juillet 1918, à 2 h. 30, au café J. Delpire, à Bovesse, la famille Guyot-Delpire vendra en une seule séance, par ministère de M^e Logé, notaire à Namur, une maison avec dépendances et jardin, à Bovesse, 17 1/2 ares, joignant le comte Cornet, Staëlens et chemins, et occupée par M. Delpire. Prompte jouissance. 6391

SAINT-SERVAIS
Mardi 23 juillet 1918, à 10 h., en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Papin, 18, la famille Deglume-Dassy fera vendre publiquement : 1. Une maison avec dépendances, à Namur, boulevard du Nord, 22, occupée ci-devant par M. Deglume-Dassy, valeur locative 2.000 fr. 2. Une maison, dépendances et jardin, route de Gembloux, 97 et 99, St-Servais. 3. Emplacement à bâtir, rue Marie-Henriette, à Namur, 297 m². Prompte jouissance. 6601

LA PLANTE NAMUR
Vendredi 26 juillet 1918, à 11 h., en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Papin, 18, Mme Vve Goffa-Bigarea fera vendre, en une seule séance, ensemble ou séparément : deux maisons, sises à La Plante, chaussée de Dinant, n° 223, 225, avec grand terrain maraîcher et verger rempli d'arbres fruitiers, le tout d'environ 70 a. 6463

BONDCHÊNE-VEDRIN
Samedi 27 juillet 1918, à 11 heures, en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Papin, 18, M. Victor Cabrera vendra, en une seule séance, en masse ou par lots : une belle propriété de 2 h. 35 a., en face le château du Rondchêne-Vedrin; (30 ares de bois en pleine maturité et 1 h. 58 a. terre et emplacements), joignant MM. Warnier, Monjeu, et le ruisseau. Prompte jouissance. Grandes facilités de paiement. Plan en l'étude. 6516

MALONNE
Lundi 29 juillet 1918, à 11 h., en l'étude de M^e Logé, notaire à Namur, rue Papin, 18, la famille Lemaitre-Lupinois vendra : a) « Au fond de Malonne » : 1. 6 belles maisons avec jardins, atelier d'imprimeur; 2. Jardin-emplacement 18 a.; b) Une maison, « au Tombin », avec jardin, 10 a. 40 c. Prompte jouissance. Grandes facilités de paiement. — Détail voir affiches. — Plan et lotissement en l'étude. 6517

Etude de M^e GEORGES PIRSON, notaire, à Namur.
SPY
Le mardi 16 juillet, à 2 h., au café Louis Riss, à Moustier, le notaire Pirson, de Namur, vendra définitivement, à la requête de M. Edgard Sarsart : 1. 3 terres sises à Spy, lieu dit « Goyet », de 63 a. 60 de 6 h. 35 a. 72 c. et de 13 a. 32 c. 2. Une terre sise lieu dit « Golettes », de 2 h. 17 a. 10 c. Entrées en jouissance fin 1918. 6589

LOYERS
Le jeudi 18 juillet, à 1 h., requête et demeure de M. Alexandre Hubert, fermier à Loryers, le notaire Pirson, vendra publiquement : 6 bons chevaux dont : jument baie de 8 ans, cheval noir de 6 ans, pouliche grise de 2 ans, hongre slezan de 2 ans, hongre bai clair de 1 an, pouliche romane de 2 mois. Le matériel agricole consistant en : chariots, tombereaux, machine à semer, moissonneuse, binettes, tonneau à purin, 2 doubles brabant Mélotte, charrue, écrémeuse, etc., etc. La vente se fait au comptant avec 121/2%. La vente de chevaux est autorisée par lettre de M. le Kreischef du 19 juin 1918 J. N. 727 6581

NAMUR
Le mardi 23 juillet, à 10 h. 1/2, en l'étude, M^e Pirson vendra publiquement à la requête du propriétaire et à l'intervention de M^e Dawwa, notaire à Eclouo, une belle maison de commerce sise à Namur, rue de la Halle, n° 43 et 45, de 1 a. 25 c. Cet immeuble situé en plein centre de la ville, près des marchés et de la Halle, convient admirablement pour tous genres de commerce. 6582

SPY
Le jeudi 25 juillet, à 3 h., au café Jean Leurguin, à Spy, vente de cette propriété comprenant belle maison de commerce située près de l'arrêt du tram, contenant 3 a. 10 avec jardin, écurie et dépendances. Prompte jouissance. 6583

Le samedi 27 juillet, à 2 h., en l'étude, le notaire Pirson de Namur vendra à la requête des propriétaires, et à l'intervention de M^e Petitjean, notaire à Eghezée, 45 hectares environ de terres et prés, sis sous les communes de Champion, Waret-la-Chaussée, Dausoulx, Dhuy, Saint-Germain, Leuze, Eghezée et Hanret. Renseignements en l'étude. 6584

Etude de M^e G. CLOSE, notaire à Gedinne.
Lundi 22 juillet, à Graide, requête Martin, vente publique de 6 parcelles 6586

Mercredi 24 juillet 1918, à Patignies, requête Henrion-Brasseur, vente publique de 24 parcelles et d'une maison. 6587

Etude de Maître GENART, notaire à Eghezée.
Mardi 16 juillet 1918, à 2 h., au café Gilot Gulet, à Banchon, M^e Genart vendra publiquement requête du propriétaire : 1^{re} Terre, t'g. St-Hubert, de 1 h. 25 a. 34 c.; 2^{de} Terre, près du Bois des Cornettes, de 46 a. 69 c.; 3^{de} Terre, vieux chemin de Namur, de 56 a. 76 c.; 4^{de} Terre, même lieu, de 14 a. 19 c.

WARET-LA-CHAUSSÉE
Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café Sacré-Bagnée, à Waret-la-Chaussée, vente publique de : 1. Une terre, campagne du grand Bouchy, de 81 a. 73 c.; 2. Une autre, campagne de Godely, de 90 a. 68 c.; 3. Une autre, campagne de Jérôbu, pachtis Hignet et bois Marie, de 57 a. 48 c.; 4. Une autre terre Bausalle, de 42 a. 94 c.; 5. Une terre dite Coleby, de 39 a. 24 c.; 6. Une autre dite Jeurval Cavalier, de 12 a. 50 c.; 7. Une autre, campagne Saint-Pierre, de 21 a. 59 c.; 8. Et une autre, lieu dit Villaga, de 10 a. 46 c. 6595

Etude de M^e STERPIN, notaire à Spy.
MOUSTIER SUR-SAMBRE
Lundi 22 juillet, à 4 h., au café Alex. Biot, requête Duchêe-Bonard, vente publique de : 1. Maison, grange, écurie, dépendances, jardin « rue de la Glacière », 18 ares 90 c. joignant Dermaine, Lorisnol, la Glacière et la rue. 2. Terre « Chères chênes », 40 ares, joignant Gobert, raccordement Glacière et le chemin. 6596 2

SPY
Jeudi 25 juillet, en l'étude, à 3 h., vente publique de terres à Spy « Pajot » : 1. Pré, 29 ares 86, joignant Flamand et 2 chemins. 2. Terre, 21 ares 92, joignant Albert, Houdet et 2 chemins. 3. Terre, 25 ares 92, joignant Ad. Broze, Honin et 2 chemins. 4. Terre, 23 ares 50, joignant E. Broze, Desoux, Gilson et 2 chemins. 6597 2

Jemeppe-sur-Sambre et Morniment
Lundi 5 août, à 2 heures, en l'étude, vente publique de : 1^{re} Terre à Jemeppe, « Campagne de la Sarte », 48 ares 20 cent., joignant de Beaufort, Daprez, Dubay et un chemin. 2^{de} Pré à Jemeppe, « aux Orgniaux », 37 ares, joignant à de Beaufort, Gilles Genot et au ruisseau. 3^{de} Pré « au grand Hinoxy », à Morniment, 79 ares 29 c., joignant à Genin, Mornimé et autres. 6598-2

Etude de M^e LANGÉ, notaire à Havelange.
Le lundi 29 juillet 1918, à 2 heures, à Havelange, en l'étude, M. Knoot-Jeugette vendra définitivement par M^e Langé, un bien rural sis au Rouff-Pailhe, de 1 h. 91 ares. 6585 2

Etude de M^e A. FRANCESCHINI, notaire à Fosses.
Vente d'un très beau verger de 4 hect. 40 a.
FOSSÉS
TAMINES
Vente d'une prairie de 2 hectares 60 ares
Le lundi 15 juillet, à 3 h., à l'Hôtel du Globe, à Tamines (gare), M^e Franceschini vendra, en une seule séance, requête de la propriétaire : une bonne prairie, de 2 h. 60 a. environ, « dans les 5 bonniers sous la ville », occupée par Léopold Labarre. En masse ou en lots. Jouissance au 1^{er} octobre 1918. 6395

AUVELAIS
Adjudication définitive de 4 maisons
Le mercredi 17 juillet 1918, à 3 h., au café J. Charlier, M^e Franceschini vendra définitivement, requête enfants Charlier-Motquin : 2 belles maisons de commerce, rue de la Station, et 2 autres maisons avec jardin, rue des Ecoles. 6586

SAMART PHILIPPEVILLE
Vente d'un corps de ferme
avec 24 hectares de terres et pâtures
Le jeudi 18 juillet 1918, à 1 h., au café de M. Motera, à Mottet, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête de la propriétaire : un bâtiment de ferme avec 24 hectares de terre et prés. En masse ou en 2 lots. 6603

FOSSÉS. — Vente d'une terre
Le vendredi 19 juillet, à 3 h., au café J. Balasart, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête de la propriétaire, une bonne terre, de 47 ares, « sur le Pauche », à Fosses. Jouissance immédiate. 6467

MOIGNELÉE
Vente d'une belle maison de commerce
Mercredi 24 juillet, à 3 heures, au café Monfil, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête M. Bierlaire, une belle maison de commerce, sis rue de l'Eglise, occupée par la firme Delhais Frères. — Jouissance immédiate. 6468

MOIGNELÉE
Vente de meubles
Le mercredi 24 juillet 1918, à 2 heures, M^e Franceschini vendra, requête héritiers Cloe Demeure, le mobilier garnissant la maison. — Au comptant. (Voir affiches) 6527

TAMINES
Vente d'un bon pré.
Vendredi 26 juillet, à 3 h., au café F. Collin, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête de M. L. Deward : un bon pré, de 48 ares 50, formant bel emplacement à la rue de Moignelée, occupé par la Vve Bodart. — Jouissance 1^{er} novembre 1918. 6528

FOSSÉS. — Vente d'une belle maison
Lundi 29 juillet 1918, à 3 h., en l'hôtel Piéfort-Biot, M^e Franceschini vendra, en une seule séance, requête Mme Vve Albert Arnould-Larose et enfants : une belle maison avec écuries, remises, toits à pores, cour et jardin, de 5 a., sis rue de Bruxelles. Convient pour commerce ou petit cultivateur. 6529

AISEMONT
vente de 11 h. 50 a. de terrain
Le mardi 30 juillet 1918, à 3 h., au café Gustave Pirlot, à Aisemont, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête propriétaire : 11 h. 50 a. de terre d'un seul tenant, sis à Aisemont, lieu dit « Haine des Monts », joignant à 2 chemins. En masse ou en lots. Jouissance au 1^{er} octobre, 1918. 6530

HAM-SUR-SAMBRE
vente d'une belle maison avec jardin
Mercredi 31 juillet 1918, à 3 h. 30, au café Frédéric Charlier, M^e Franceschini vendra, en une séance, une belle maison en 2 demeures, avec écuries, toits à pores et jardin, de 9 a., près la place, provenant de la succession Gustave Lambiotte-Houdet. 6531

BUZET FLOREFFE
Vente de 2 maisons
Vendredi 2 août, au café Guillaume, à 3 h., M^e Franceschini vendra, en une séance, requête Mme Vve Fidèle Foulon-Beigelot, 2 maisons, sises à Buzet, près l'église, avec jardin de 7 a. 50. 6804

FOSSÉS-BAMBOIS
Vente d'une terre
Le lundi 5 août 1918, à 3 h., au café J. Meka, M^e Franceschini vendra, en une séance, requête Mlle Elise Guillaume, une bonne terre de 1 hect 23 ares, à « Stier-linsart », occupée par M. Isidore Demanet. 6605

FOSSÉS-BAMBOIS
Vente de Terres
Le lundi 5 août 1918, à 4 h., au café Meka, M^e Franceschini vendra requête de M. Hubert Dubois, une terre-pré, à Bambois-Fosses, de 87 ares, occupée par M. François Gobert, et une terre à « Stier-linsart », de 29 ares, occupée par M. J. Demanet. 6607

ARSIMONT
Vente de 2 Maisons avec Jardin
Le mercredi 7 août 1918, à 3 h. 30, au café J. Laret-Bourg, à Arsimont, M^e Franceschini vendra en une séance, requête M. Emile Lorand-Bourg, d'Auvélais : un bâtiment en 2 demeures, avec terrains de 22 ares, sis rue Basse, convenant pour cultivateur. 6607

Tamines. — Vente de terres
Le mercredi 7 août 1918, à 2 h., en l'hôtel de ville, requête administration communale, M^e Franceschini vendra : 1. Une terre, au bois St-Martin, de 18 ares 10. 2. Une autre, au même lieu, de 17 ares. 6608

Etude de M^e FÉVRIER, à Sombreffe.
Jeudi 25 juillet 1918, à 2 h., en l'étude, vente publique en une seule séance : Commune de Sombreffe : Belle maison de commerce avec vastes dépendances et terrains à bâtir, le tout de 11 ares, situé près la gare. Cette propriété est le siège d'une maison de commerce ancienne et bien schalandée. Très grandes facilités de paiement. 6788 2

A VENDRE
BELLE FERME aux portes de Liège, 52 H. d'un ensemble, majeure partie en excellentes prairies, sources dans la propriété, bâtiments modernes. — Jouissance Mars 1920. S'adresser au Notaire Collin Rensou, à O-grée. 6347 6

Etude du notaire GERARD, à Gembloux.
Le mardi 16 juillet, à 2 h., au café Fabri, aux Bruyères-Sombreffe, location publique de 28 hectares de terres sous Gentinnes. 6589 1

Le mardi 23 juillet, à 2 h., à l'Hôtel Gille, à la gare de Gembloux, vente publique de 16 hectares d'excellentes terres sises sous Gembloux, Grand-Manil, Mont St-Gilbert et Héviliers (voir détail aux affiches). 6590 1

Le mercredi 24 juillet, à 2 h., au café Demaret, à la Ronce (Tongrinne), vente d'une bonne terre et location de 5 hectares de terres et prés sous Tongrinne et Botthey. 6591

A VENDRE
a) Belle propriété sise à Grand-Leez, comprenant : 1. Bonne maison de cultivateur avec dépendances, jardin et prairie, de 30 ares environ; 2. Deux hectares de terrain, partie en culture et en prairie et partie en exploitation de sable et briques. En masse ou en lots. b) Propriété convenant pour cultivateur ou commerce de gros d'un ensemble de 38 ares, près de la gare de Mazy. 6592

A VENDRE :
Belle Maison à usage de café avec grande salle pour réceptions et jardin en dépendant sise à Grand-Leez, près de l'église, d'une contenance de 10 ares 34 centiares. Situation exceptionnelle pour toute espèce de commerce. Jouissance très proche. S'adresser en l'étude. 6593 4

Dame-Pélicure
69, rue Emile Cuvelier
Hôtel des Ventes Saint-Loup
25-27, rue du Collège, Namur
Direction : E. FALMAGNE
Les lundi 15 et mardi 16 juillet 1918, à 2 h. de relevée, en l'Hôtel des Ventes St-Loup, vente publique d'un nombreux mobilier et d'un beau matériel de café, 25, rue du Collège, Namur. Au comptant avec 10 p. c. 6583 1

Auvélais. — Vente d'une terre
Le jeudi 8 août, à 2 h., en la maison communale, M^e Franceschini vendra, à la requête de l'administration communale d'Auvélais : Une parcelle de terre, en lieu dit « Sauris », de 13 ares 77 centiares. 6509

ARSIMONT AUVELAIS FALISOLLES
Location de 3 hectares de terres et prés
Le jeudi 8 août 1918, à 3 h., au café J.-B. Barbier, à Arsimont, M^e Franceschini exposera en location publique, requête de MM. Jean Clément Bruy, bourgmestre, et Joseph Dubois-Bruy : 15 parcelles de terres et prés, d'une contenance de 3 hectares 11 ares, sur Auvélais. Arsimont et Falissoles, pour en jouir les 1^{er} octobre et 1^{er} novembre 1918. Détail aux affiches. 6610

SART SAINT-LAURENT
et SOVIMONT FLOREFFE
Vente de beaux immeubles
Le vendredi 16 août 1918, à 3 h., au café Hostet, à Sovimont, M^e A. Franceschini vendra, en une seule séance, requête M. Joseph Rossomme-Boigelot, savoir : Sur Sovimont (Florefe) : 1. Une belle maison de cultivateur avec étable, grange, toits à pore, cour emmurillée et terrains y attenants en jardin et verger de 40 ares 20 c. le tout sis sur la place de Sovimont. 2. Deux maisons avec jardin, de 5 ares environ, joignant le bien précédent. Ces deux lots pourront être vendus ensemble ou séparément. 3. Une terre en verger et culture, de 56 ares 90 cent., à proximité des biens précédents. 4. Une autre terre, à proximité de la précédente, de 27 ares 50. Sur Sart-Saint-Laurent : 5. Un pré, en lieu dit « Terre d'Ozette », de 1 hect. 45 a.; 6. Un pré, en lieu dit « Fond de Bistruy », de 1 hect. 91 a. 6611

Fosses. — A vendre de gré à gré
Belle maison moderne, avec écurie, jardin et petit verger. S'adresser à M. Nouard, faubourg de Léga, ou au notaire Franceschini. 6612

A vendre de gré à gré dans les environs de Fosses
Belle propriété agricole comprenant maison avec grange, écuries, étables et 5 hectares de très bons terrains en prairie, pâtures clôturées et terres de culture à proximité de la maison. Renseignements en l'étude de M^e Franceschini. 6615

Etude de M^e FÉVRIER, à Sombreffe.
Jeudi 25 juillet 1918, à 2 h., en l'étude, vente publique en une seule séance : Commune de Sombreffe : Belle maison de commerce avec vastes dépendances et terrains à bâtir, le tout de 11 ares, situé près la gare. Cette propriété est le siège d'une maison de commerce ancienne et bien schalandée. Très grandes facilités de paiement. 6788 2

A VENDRE
BELLE FERME aux portes de Liège, 52 H. d'un ensemble, majeure partie en excellentes prairies, sources dans la propriété, bâtiments modernes. — Jouissance Mars 1920. S'adresser au Notaire Collin Rensou, à O-grée. 6347 6

Etude du notaire GERARD, à Gembloux.
Le mardi 16 juillet, à 2 h., au café Fabri, aux Bruyères-Sombreffe, location publique de 28 hectares de terres sous Gentinnes. 6589 1

Le mardi 23 juillet, à 2 h., à l'Hôtel Gille, à la gare de Gembloux, vente publique de 16 hectares d'excellentes terres sises sous Gembloux, Grand-Manil, Mont St-Gilbert et Héviliers (voir détail aux affiches). 6590 1

Le mercredi 24 juillet, à 2 h., au café Demaret, à la Ronce (Tongrinne), vente d'une bonne terre et location de 5 hectares de terres et prés sous Tongrinne et Botthey. 6591

A VENDRE
a) Belle propriété sise à Grand-Leez, comprenant : 1. Bonne maison de cultivateur avec dépendances, jardin et prairie, de 30 ares environ; 2. Deux hectares de terrain, partie en culture et en prairie et partie en exploitation de sable et briques. En masse ou en lots. b) Propriété convenant pour cultivateur ou commerce de gros d'un ensemble de 38 ares, près de la gare de Mazy. 6592

A VENDRE :
Belle Maison à usage de café avec grande salle pour réceptions et jardin en dépendant sise à Grand-Leez, près de l'église, d'une contenance de 10 ares 34 centiares. Situation exceptionnelle pour toute espèce de commerce. Jouissance très proche. S'adresser en l'étude. 6593 4

Dame-Pélicure
69, rue Emile Cuvelier
Hôtel des Ventes Saint-Loup
25-27, rue du Collège, Namur
Direction : E. FALMAGNE
Les lundi 15 et mardi 16 juillet 1918, à 2 h. de relevée, en l'Hôtel des Ventes St-Loup, vente publique d'un nombreux mobilier et d'un beau matériel de café, 25, rue du Collège, Namur. Au comptant avec 10 p. c. 6583 1

Etude de M^e FÉVRIER, à Sombreffe.
Jeudi 25 juillet 1918, à 2 h., en l'étude, vente publique en une seule séance : Commune de Sombreffe : Belle maison de commerce avec vastes dépendances et terrains à bâtir, le tout de 11 ares, situé près la gare. Cette propriété est le siège d'une maison de commerce ancienne et bien schalandée. Très grandes facilités de paiement. 6788 2

A VENDRE
BELLE FERME aux portes de Liège, 52 H. d'un ensemble, majeure partie en excellentes prairies, sources dans la propriété, bâtiments modernes. — Jouissance Mars 1920. S'adresser au Notaire Collin Rensou, à O-grée. 6347 6

Etude du notaire GERARD, à Gembloux.
Le mardi 16 juillet, à 2 h., au café Fabri, aux Bruyères-Sombreffe, location publique de 28 hectares de terres sous Gentinnes. 6589 1

Le mardi 23 juillet, à 2 h., à l'Hôtel Gille, à la gare de Gembloux, vente publique de 16 hectares d'excellentes terres sises sous Gembloux, Grand-Manil, Mont St-Gilbert et Héviliers (voir détail aux affiches). 6590 1

Le mercredi 24 juillet, à 2 h., au café Demaret, à la Ronce (Tongrinne), vente d'une bonne terre et location de 5 hectares de terres et prés sous Tongrinne et Botthey. 6591

A VENDRE
a) Belle propriété sise à Grand-Leez, comprenant : 1. Bonne maison de cultivateur avec dépendances, jardin et prairie, de 30 ares environ; 2. Deux hectares de terrain, partie en culture et en prairie et partie en exploitation de sable et briques. En masse ou en lots. b) Propriété convenant pour cultivateur ou commerce de gros d'un ensemble de 38 ares, près de la gare de Mazy. 6592

A VENDRE :
Belle Maison à usage de café avec grande salle pour réceptions et jardin en dépendant sise à Grand-Leez, près de l'église, d'une contenance de 10 ares 34 centiares. Situation exceptionnelle pour toute espèce de commerce. Jouissance très proche. S'adresser en l'étude. 6593 4

Dame-Pélicure
69, rue Emile Cuvelier
Hôtel des Ventes Saint-Loup
25-27, rue du Collège, Namur
Direction : E. FALMAGNE
Les lundi 15 et mardi 16 juillet 1918, à 2 h. de relevée, en l'Hôtel des Ventes St-Loup, vente publique d'un nombreux mobilier et d'un beau matériel de café, 25, rue du Collège, Namur. Au comptant avec 10 p. c. 6583 1

ON demande bon sculpteur sur marbres, Quai Orban, 87-89, Liège. 6563 2

Mont-de-Piété Mercredi 17 juillet, à 2 heures, vente des gages de février et mars 1914 : bijoux, montres et chaînes en or et argent pour hommes et pour dames : jumelles, etc... 6562 1

MEUBLES Grand choix chamb. à coucher, salles à manger, fumoirs, salons, bureaux, lits anglais, 25 modèles de chaises pour salle à manger et cuisine. Prix avantageux. 6564 6 J. LINHET-SEIGNEUR, rue de l'Ange, 16, Namur

Vendre Très Belle Propriété entièrement clôturée de murs vaste château, maison de jardinier, écuries, remises, garages, EAU et ELECTRICITE parc, grand potager, trois serres, étangs eau courante. Superficie 2 3/4 hectares environ Séjour idéal entre Sambre et Meuse Chasses et pêches renommées PRIX AVANTAGEUX Située à 25 km. de Namur. Ecrire : A. d. k., 52, rue Sara, BRUXELLES. 6567 3

SAVONS! AVIS Le savon hausse journallement de prix. Malgré cela, LA SAVONNERIE FONTAINAS fournira encore en juillet à des prix dont elle défie toute concurrence. comme qualité et prix incomparable. Savon mou « HOLLANDIA », en 3 qualités : garanti extra, mousseux, dureté du marseillais. Son savon de ménage pouvant servir pour le bain et la toilette

MARQUE « LABOR » type comité d'alimentation, reconnu le moins cher et le meilleur, plus de 1000 références de comités, charbonniers, ateliers de construction, congrégations religieuses, négociants en gros, etc. Demandez la dernière liste des prix pour les savons HOLLANDIA-LABOR, toilette, lessive, etc. Le tout fourni avec freigabe par la SAVONNERIE FONTAINAS 19, Boulevard, du Hainaut, Bruxelles

CIGARETTES AUTORISEES avec FRIGABE 7, avenue de Belgrade, Namur (près la Banque) (Bien faire attention, ne pas confondre n° 7)

RECHAUDS A GAZ Séchoirs pour légumes et fruits, becuux pour eau servie, fours à pain au gaz et charbon. 6565 Maison TRUSSART - GARITTE plomberie-peâlerie, 3, rue de Fer, Namur.

FERS A CHEVAL FERS - METAUX - TUYAUX Vve Eucher-Gérard et Fils 93, rue Saint-Nicolas, 93, NAMUR 4938

DISPONIBLE Acide acétique 80% bon goût Pharmacien COX, fabricant 6566 10, rue T'Kint, 10, BRUXELLES

COMITES SEL DISPONIBLE Gros Stock 53, avenue du Port, Bruxelles 6484

Maison Dupuis-Joiret 48, rue Lucien Namèche, Namur CHAUDIÈRES en tôle d'acier pour chaufferies, fabricants de strop et soupes communales. 5068

GRAND CHOIX DE CUISINIÈRES ordinaires et céramiques, plates buses et poêles en tous genres. chez V. MARCO-GÉRARD 59, rue des Brasseurs, NAMUR Annexe : 4, RUE DU BAILLY 5009 1

MALADIES & Soins généraux de la Bouche Georges ALTMANN Chirurgien-Dentiste rue des Dames-Blanches, 22 NAMUR Consultations de 9 à 5 heures 5007 Fermé le dimanche

A LA MÉNAGÈRE GROS - DÉTAIL E. Simon-Demeuse NAMUR 1, rue Borgnet et rue Rogier, 1

Articles de ménage en tous genres Chaudières et seaux galvanisés Arrosoirs, tonneaux à purin Rateaux en bois, Fourches à foin Faucilles, Pierres à aiguiser Bœufs à conserves, Stérilisateur Séchoirs à fruits et légumes Garde-manger toutes dimensions 6568 13 Presses à fruits et à vinaigre

Vernis laque noir Vernis lapiditique pour Chaudières Goudron Végétal COLLE Mastie pour Vitrier MASTIC INDUSTRIEL Eau et Gaz COULEURS INDUSTRIELLES C. P. I. 133, avenue Fonsny, Bruxelles

CARRELAGES Nombreuses occasions chez COLLETTE 181, avenue Coaronne, 181, BRUXELLES. 6787

Poitrine Opulente en 2 mois par les PILULES GALEGINES Seul remède réellement efficace PRIX : 5 Frs. Pharmacie MONDIALE 63-65, rue Antoine Dansaert, Bruxelles-Bourse NAMUR : Pharmacie de la Croix Rouge, 2, rue Godefroid, 2. 5077

Banque Immobilière de Belgique 49, boul. Bischoffsheim, Bruxelles Nouveaux renseignements sérieux et de bonne source pour les opérations de Bourse. De gros achats par groupements assurent aux clients importantes répartitions mensuelles. Prêts sur Titres Ordres de Bourse - Change - Coupons Sur demande renseignements détaillés

Salle de Ventes Em. Richelet 15-17, Rue du Président, Namur. VENTE PUBLIQUE d'un nombreux mobilier matériel de café, piano, coffre-fort, linges, etc. A NAMUR Les mardi 16 et mercredi 17 juillet 1918, chaque jour à 2 heures, l'huissier Joseph Sterpin, vendra publiquement, en la salle de vente E. Richelet, 15 17, rue du Président, 15 17, à Namur, un nombreux mobilier, comprenant : salle à manger, deux chambres à coucher, salon, tapis, tableaux, garniture de cheminée, piano, meubles de cuisine, matériel de café, outils de menuiserie, boiserie diverses, quantité de linges, effets d'habillement, couverture, store, rideaux, etc. Au comptant 10%. 6569 1 Exposition publique : lundi 15 7 1918.

Etude de M. de FRANQUEN, notaire, à Jambes. Maison de Rapport, à Salzinnes-Namur Mardi 16 juillet 1918, à 10 h., en son étude, le notaire de Franquen, vendra publiquement, en une séance : une grande maison de commerce et de rapport, sise à Salzinnes, formant le coin de la place Wiertz et de l'avenue de Salzinnes. Située sur la plus belle place de Salzinnes, à un endroit très fréquenté, cette maison, entièrement peinte est susceptible de toutes les combinaisons locatives, et convient pour toute espèce de commerces. Beau revenu. 6493 2 Maison de Commerce, à Namur Ledit veteire de Franquen, exposera en vente publique, une bonne maison de commerce à deux étages, sise rue de la Halle, n° 4, en face de la rue des Fripiers, à Namur, joignant la Sté «Le Lion Belge», MM. Delattre et Prudhomme, occupés par M. Gérard, boucher. Située dans un quartier très populeux et très fréquenté, cette maison convient pour toute espèce de commerce. Jouissance le 15 octobre 1918. Visible les mardis et jeudis, de 9 h. à midi. Séances : vente provisoire, mardi 16 juillet 1918; vente définitive, mardi 23 même mois. Chaque jour à 10 h. du matin, en l'étude dudit notaire. 6494 3 Belle Maison rue de la Chapelle SAINT-SERVAIS Mardi 6 août, à 10 heures, en son étude à Jambes, le notaire de Franquen, vendra publiquement en une séance. Une belle maison avec dépendances sise rue de la Chapelle, 9, à Saint-Servais, joignant l'Institut provincial, MM. Deloge et Durieux occupés par M. l'abbé Guissart convient pour rentier employé ou fonctionnaire. Prompte jouissance. Facilités de paiement. 6570 4 Capitiaux à placer sur hypothèques. S'adr. en l'étude du notaire de Franquen. 5250

Etude de M. de FRANQUEN, notaire, à Jambes. Etude de M. Paul JEANMART, notaire rue Papin, 3, à Namur Saint-Servais Mardi 16 juillet 1918, à 10 h., en l'étude, M. Jeanmart, notaire, à Namur, vendra à la requête des propriétaires, Une bonne Maison avec grand jardin sise à Saint-Servais, chaussée de Waterloo, 179, contenant 7 ares environ. Prompte jouissance. 6384

NAMUR Mercredi 17 juillet 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart, notaire, à Namur, vendra à la requête du propriétaire : 1. Maison d'employé, rue Piret-Pauhat, 27, avec annexe, cour et jardin. Eau ville. Excellent état d'entretien. Occupée par M. Michel, pour 660 fr. l'an, par bail verbal commencé le 1er janvier 1918. 2. Et 3 maisons de rapport, à 3 étages, rue des Moulins, 36, et rue Bord de l'Eau, 5 et 6. — Loyer total actuel : 1900 fr. — Valeur locative : 2400 fr. Facilités de paiement. 6385

Vente publique d'une Belle Propriété sise à Salzinnes-les-Moulins (Namur) Mercredi 17 juillet 1918, à 2 heures de l'après-midi, M. Paul Jeanmart, notaire à Namur, procédera en son étude, à la vente publique d'une belle propriété, sise à Salzinnes-les-Moulins (Namur), d'une superficie de 2914 m2 88, et comprenant : maison de maître de construction récente, jouissant de tout le confort moderne, avec gaz, dépendances, écuries, remises, jardin d'agrément et légumier, 50 arbres fruitiers, pièce d'eau, pelouse, verger et serre. Cet immeuble comporte notamment : salon, salle à manger, bureau, cuisine, salle de bains, véranda, 2 W.-C., distribution d'eau, belles pièces à l'étage, mansardes, grenier et grandes caves. Par sa situation, sur un point culminant, cet immeuble jouit de panoramas les plus beaux et forme un très agréable séjour. Jouissance immédiate. 6434 1 Pour les conditions et visite de la propriété, s'adresser audit notaire Jeanmart.

VILLERS-LEZ-HEEST Jeudi 18 juillet 1918, à 10 h., en l'étude, M. Jeanmart, notaire, à Namur, vendra à la requête des propriétaires, Une bonne Terre sise à Villers-lez-Heest, lieu dit Les Communes, pour 91 ares 60 centiares, occupée par MM. Louis Buckenhouët, Joseph, Euphrosine et Florent Massart. 6386

ASSESE et SORINNE LA-LONGUE Jeudi 18 juillet 1918, à 4 h. 1/2, au café Victor Viroux, à Assesse, M. Jeanmart, notaire, à Namur, procédera à la requête de la propriétaire, à la vente publique de : I. ASSESSE 1. Terre de 45 ares 42, lieu dit « Poteau à la route de Geaves », formant un bel emplacement à bâtir. 2. Terre dite « Pré Piroux », de 24 a. 20. 3. Terre au Pounain, lieu dit « Les Collis », de 57 a. 40. Jouissance 1er octobre. II. SORINNE-LA-LONGUE Terre « A l'Est », de 7 a. 40, occupée par M. Théophile Warnon. 6586

Belgrade Lundi 22 juillet 1918, à 2 h., au café Victor Dahin, à Belgrade, le notaire Jeanmart, de Namur, vendra à la requête des propriétaires : 1. Terre de 1 ha. 4 a. 30 ca., lieu dit « A la Verte Ruella ». 2. Et une terre de 1 ha. 76 a. 30 c., lieu dit « Au Fond Telloin ». En masse ou par lots. 6488

JAMBES Vente définitive et sans remise d'un bon et beau terrain maraîcher Mardi 23 juillet 1918, à 2 h., en l'étude, M. Jeanmart, vendra définitivement, un beau terrain maraîcher, de 2 h. 53 a., avec bâtiment d'exploitation et puits, joignant le chemin de fer du Luxembourg, MM. de Thomas de Bossières, Louis Jenuin et Marie Gray. Fix. de bail, jouissance immédiate. 6486 1

NAMUR Lundi 29 juillet 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart vendra à la requête du propriétaire : 1. Une belle maison de commerce, comprenant 14 places, serre, mansarde, et grenier. 2. Une petite maison derrière la précédente, comprenant 7 places, mansardes et grenier. Jardin avec chacun des bâtiments, gaz, 2 sortes d'eau. Situées rue d'Hastedon, 29. 6487

NAMUR Lundi 29 juillet 1918, à 2 h., M. Jeanmart vendra, requête du propriétaire : Un bel emplacement à bâtir, sis rue Léanne, de 14 m. de façade et d'une contenance de 486 m2, situé entre les maisons portant les n° 74 et 80. 6578

NAMUR Mercredi 31 juillet 1918 à 11 heures, en l'étude, M. Jeanmart vendra, à la requête du propriétaire : 1. Une bonne maison de commerce, formant le coin de la rue Papin et Dewez n° 65 et n° 1. 2. Une bonne maison de rentier ou d'employé, rue Dewez, n° 3. — Gaz et eau de la ville. 6575

JAMBES Jeudi 1er août 1918, à 10 h., en l'étude, M. Jeanmart vendra publiquement : 1. Une bonne terre campagne d'Enhaive, située entre les 2 lignes Dinant et Arlon,

d'une contenance de 87 ares ; 2. 6 beaux emplacements de 6.80 de façade, et contenant 340 m2 chacun. — Situés rue Mazy. 6576

NAMUR Mercredi 7 août 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart vendra, à la requête de M. Bonivert, architecte : A) 2 magnifiques lots à bâtir, formant le coin du boulevard du Nord et de la rue de la Pépinière, contenant ensemble 501 m2 B) 9 lots, sis rue de la Pépinière, d'une contenance totale de 1558 05 m2 ; C) Un lot, rue de Balart, de 397 m2, joignant M. Defontès. BOUGES D) Maison et jardin, au coin de la montagne de Bouges et du sentier, n° 50, contenant 578 m2 ; E) 2 maisons avec jardin, joignant M. Wrand, ensemble 837 m2 ; F) Un bloc de 5226 m2, Aux Anzes, divisible en 13 lots ; G) Un bloc de 4056 m2, montagne de Bouges, divisible en 19 lots ; H) Un bloc de 1775 m2, divisible en 5 lots, situé même route. Plans du tout visible en l'étude ou chez le propriétaire, boulevard Cauchy, n° 14. 6577

NAMUR Jeudi 8 août 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart, vendra, en une seule séance : Une belle maison avec dépendances et jardin, rue de Balart, 91, de 1 a. 50 c., louée 500 fr. 6579

A VENDRE Un terrain situé place d'Armes, à Namur, de 140 m2. S'adresser en l'étude. 6588

Etude de Maître G. MONJOIE, notaire, à Namur Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

VENTE PUBLIQUE de deux bonnes fermes, terres et bois sis à Goesnes, Jallet, Perwez, Evelette et Haillet Jeudi 18 juillet 1918, à 11 h. du matin, les propriétaires feront vendre, par le ministère et en l'étude de M. Georges Monjoie, notaire, à Namur, rue Godefroid, n° 1 : 1. Une bonne ferme, situées communes de Goesnes et Jallet, d'une superficie de 50 h. 48 a. 60 c., actuellement exploitées par M. Michaux ; 2. Une autre bonne ferme, sise communes de Jallet, Evelette et Haillet, d'une contenance de 51 h. 26 a. 22 c., actuellement exploitée par M. Michaux ; 3. Huit terres situées communes de Goesnes, Jallet et Perwez d'une contenance totale de 10 h. 74 a. 84 c ; 4. Un bois, situé sur Jallet, de 17 hect. 66 a. 11 c. ; 5. Un autre, situé sur Perwez, de 6 h. 70 a. 60 c. — Ces 2 bois ne forment qu'un ensemble. Vente en une ou plusieurs masses, ou par lots. S'adresser, pour prendre communication des plans et connaître les conditions, en l'étude dudit notaire Monjoie, et pour visiter les propriétés, à M. Joseph Peye, garde particulier, à Jallet. 6298 5

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

Belgrade Mercredi 17 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, M. Monjoie, notaire, à Namur, vendra une maison avec dépendances et grand jardin, sise à Belgrade, Grandroute, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6439 3

4° Une autre, sise aussi même rue, 17. Facilités de paiement. Visites : pour la maison de Namur, les mardis et jeudis, de l'après-midi. Conditions en l'étude. 6495 2

Vente publique en une seule séance d'une bonne petite Ferme à Velaine-Jambes Jeudi 8 août 1918, à 10 h. du matin, les propriétaires feront vendre publiquement, en une seule séance, par le ministère et en l'étude de M. Georges Monjoie, notaire à Namur, rue Godefroid, 1. UNE BONNE FERME située à Velaine, commune de Jambes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, étang, jardin, verger et terres labourables, le tout d'une superficie de 10 hectares 54 ares 82 centiares, actuellement exploitée par M. Emile Meunier. Jouissance rapprochée. — Facilités de paiement. Conditions en l'étude. 6491-5

Propriété à Flavignes Jeudi 8 août 1918, à 9 h., vente définitive en l'étude de M. Monjoie, notaire à Namur, d'une propriété située à Jambes-Flavignes, comprenant 3 maisons avec dépendances et jardin. Mise à prix : frs 16 000. — Conditions en l'étude. 6571 4

A vendre de gré à gré pour cause de changement de domicile : Une superbe propriété située à proximité de 3 églises et de 3 stations du chemin de fer de l'Etat, à 3 km. de deux lignes de tramways et à 15 km. de Namur, comprenant : Un magnifique château de construction moderne, chauffé au moyen d'un calorifère, avec vastes dépendances, beau parc de 10 h., jardins d'agrément et potager, grands vergers, étang, etc. Excellente chasse. Eventuellement on pourrait acquérir, du même propriétaire, une bonne petite ferme, de 28 hect., située à 5 minutes du château, et aussi louer une chasse voisine, de 200 à 300 hect. 6300 0 S'adresser à M. Monjoie, notaire, à Namur.

Etude de M. Maurice DELVIGNE, notaire, à Namur Tamines Jeudi 18 juillet 1918, à 3 h. de l'après-midi, chez M. Jean Baptiste Hanlek, cafetier, rue Saint-Martin, à Tamines, Maître Delvigne vendra publiquement, requête des héritiers de feu Désiré Joseph Jeanmart, une jolie maison, avec dépendances et jardin, sise à Tamines, rue Saint-Martin, 28, contenant 4 ares. Et le même jour, à 4 h. de l'après-midi, mortuaire dudit feu Désiré Jeanmart, rue Saint-Martin, 28, à Tamines, ledit notaire procédera à la vente publique d'un beau et nombreux mobilier. 6489 2 Au comptant avec 12 1/2 p. c. pour frais.

Sosoye Vendredi 2 août 1918, à 12 h. précises, au café Ehanu à Sosoye, les notaires Delvigne de Namur, et Becart de Mettet, vendront définitivement requête succession Boudart Francoise : Une maison avec jardin de 10 a 27 c., à Sosoye ; Un pré de 10 a. 20 c., à Sosoye. 6574 3

A vendre de gré à gré : 1. Plusieurs jolies maisons, situées boulevard d'Omélias et Ernest Méléot ; 2. Vaste propriété, place Wiertz Namur, comprenant maison d'habitation, écuries, remises, atelier convenant pour commerce de gros, matériaux de constructions ou lousgaur ; 3. 50 hectares de très bonnes terres, d'un seul tenant, près de Namur ; 4. Jolie maison de rentier, moderne, 2 étages, rue Lucien Namèche, n° 49, à Namur ; 5. Deux autres maisons de rentier, 2 étages, rue Dewez, n° 56 et 58, à Namur. 6. Une belle maison de commerce située rue de Fer, à Namur. Pour les conditions, s'adresser en l'étude du notaire Delvigne, à Namur. 6573 2

Etude de M. DOCCQ, notaire à Bois-de-Villers. A vendre de gré à gré Très jolie propriété, const. récente, confort moderne, env. de Namur. S'adr. au dit M. Doeq. 6318

Jeudi 25 juillet 1918, à 2 h., au café Méléot, à Bois-de-Villers, requête famille Bertulot, M. Doeq vendra publiquement les biens ci après, situés à Bois-de-Villers : 1. Une grange en lieu dit « Au vivit », de 2 ares 47 cent ; 2. un terrain, lieu dit « Tienne Hinraux », de 50 ares 27 cent ; 3. Un verger rempli d'arbres fruitiers en plein rapport, de 56 ares 22 cent ; 4. Une terre, lieu dit « le M'ysur », d'environ 20 ares 6814

Mercredi 24 juillet 1918 2 h., au café Chaltin, à Fosses, M. Doeq vendra publiquement, en une seule séance, Une belle maison de commerce sise à Fosses, place du Marché, en face l'hôtel de ville, de 1 are. Coavient pour tous genres de commerce. 6615

Etude de M. LANGE, notaire, à Havelange Le jeudi 25 juillet 1918 à 2 h. Hôtel de la Poste, à Havelange, Mme Warrand Louis et ses enfants, vendront par M. Lange, 3 maisons contigües avec dépendances et jardin, en un ensemble de 30 a. à Havelange. 6496 2

Le jeudi 25 juillet 1918 à 2 h., Hôtel de la Poste à Havelange, M. Et. Bertrand des Avins, vendra, par M. Lange, une maison avec jardin, de 9 a. 85, et un aneas de 23 a. 80, le tout situé aux Avins-en-Candroz. 6497 2

PAPIERS en feuilles et rouleaux, sachets, coraets, Bureau de Publicité, 21, boulevard d'Herbette, Namur